



© WWF/ Hartmut JUNGIUS, glacier d'Aletsch

Commentaire de l'Initiative pour le climat

Berne, le 26 août 2009 – Suite à la publication, ce jour, du message du Conseil fédéral relatif à la révision de la loi sur le CO₂, l'Initiative pour le climat prend position ainsi:

Le contre-projet du Conseil fédéral est inacceptable

Dans son message relatif à la révision de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral propose un objectif de réduction des émissions pour la Suisse de 15% au maximum d'ici 2020. L'Initiative pour le climat réclame quant à elle une baisse d'au moins 30%. «La proposition fédérale est deux fois inférieure à notre objectif, estime Thomas Vellacott, président de l'Initiative pour le climat. Le retrait de notre initiative devient donc impossible. Suite à cette décision, jamais notre action n'a été aussi nécessaire.»

L'«initiative populaire pour un climat sain» déposée en février 2008 exige de la Confédération et des cantons une réduction, en Suisse, d'au moins 30% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Cet objectif se base sur les recommandations des scientifiques de l'IPCC. Il peut être atteint en optimisant l'utilisation des énergies, ainsi qu'en encourageant les énergies renouvelables telles que le soleil, le vent, la géothermie et le bois.

Contact:

Thomas Vellacott, président de l'Initiative pour le climat, 079 291 95 72, thomas.vellacott@wwf.ch
Miriam Behrens, vice-présidente de l'Initiative pour le climat, 079 750 48 77, miriam.behrens@gruene.ch

Vous pouvez retrouver ce commentaire et le texte complet de l'Initiative dans la rubrique Médias sur le site www.oui-initiativeclimat.ch.